



Réunion du 1<sup>e</sup> février 2011

## sur les contingents de niveau 2011/2012

### Déclaration cgt

*Monsieur le Président,*

*« L'année 2010 a été marquée par un long débat sur une nouvelle réforme des retraites. Ce débat a été contreproductif et anxiogène. La crise financière avait brutalement aggravé les difficultés de financement du système de retraite, mais l'année 2010 était peu propice à une réforme : le niveau du taux de chômage ne permettait pas de prendre des mesures fortes pour l'emploi des seniors, il rendait absurde le report de l'âge ouvrant le droit à la retraite.*

*Le déficit des régimes des retraites était certes important (de l'ordre de 20 milliards en 2010), mais il s'explique essentiellement par la crise.*

*Il doit être mis au regard de l'ensemble du déficit public (8 % du PIB, soit 160 milliards) qui lui-même n'était pas extravagant par rapport à ceux des autres pays développés. La solution aux déficits publics des pays européens ne doit-elle pas être recherchée dans une nouvelle stratégie de croissance et une nouvelle politique industrielle en Europe, dans la lutte contre l'avidité et l'instabilité de la finance, plutôt que dans la réduction des dépenses sociales ?*

*Le Gouvernement n'a pas engagé de débats ouverts avec les syndicats, préférant instiller progressivement ses décisions dans le débat public. La réforme décidée sous le regard des marchés financiers (hausse rapide de l'âge de la retraite à 62 ans, sans différenciation selon la pénibilité, sans garantie sur l'évolution du niveau des retraites) reprend pour l'essentiel les propositions du MEDEF.*

*Ce n'est pas une méthode propice au développement d'un dialogue social constructif. (...) »*

**Cet extrait de texte est tiré de l'ouvrage annuel de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), centre de recherches en économie de Sciences Po. Cette institution ne peut être taxée d'appartenance ou d'allégeance envers la CGT, et pourtant, cette analyse est éloquente sur la réalité des enjeux et des orientations politiques qui ont présidé à la séquence de régression sociale orchestrée par le Président de la République fin 2010.**

**Et c'est dans ce contexte de manipulation idéologique au service des marchés financiers que la Direction de la SNCF a, elle aussi, joué de sa contribution réactionnaire en votant favorablement sur le décret déclinant la réforme des retraites dans le Régime Spécial du personnel de la SNCF.**

**A**insi, aux incessantes restructurations et réorganisations menées à marche forcée sous le seul angle de la rentabilité financière, dégradant les conditions de vie et de travail des cheminots, abaissant le niveau de sécurité, désorganisant la production et diminuant la qualité du Service Public SNCF, la Direction fait aussi le choix de s'attaquer au statut des cheminots et à leurs conditions sociales.

**L**es cheminots sont aujourd'hui confrontés à une Direction aux ordres de la majorité parlementaire, jouant ainsi un rôle politique dans l'optique de 2012.

**D**e ce point de vue, l'annonce du Président, sur les ondes médiatiques d'un versement de dividendes salariales pour les cheminots, alors que cette disposition n'existe pas dans la loi et qu'aucune ligne budgétaire n'évoque ce dispositif pour 2011, est éloquent des accointances idéologiques entre la Direction SNCF et l'UMP.

**C**'est n'est pas d'une somme à un instant T dont les cheminots ont besoin, mais bien de mesures pérennes et liquidables pour la retraite permettant d'améliorer réellement le pouvoir d'achat.

**D**e plus, ces divergences de fond se renforcent par un dialogue social bafoué où l'absence de sincérité, le manque de confiance et l'enfumage sont devenus l'Alpha et l'Omega de la stratégie de relation sociale de la Direction.

**D**e ce point de vue, la situation de l'emploi éclaire sur la vraie nature des politiques poursuivies et l'art du bidouillage de l'entreprise ne cache plus la saignée irresponsable des effectifs à la SNCF.

**A**vec un effectif réel de 146 442 cheminots au cadre permanent au 14 janvier 2011, la Direction SNCF et le Gouvernement ont supprimé 3 730 emplois à statut en 2010, ce qui porte la note, excusez-moi du peu, à 26 458 suppressions d'effectif en 9 ans ! Et quel aurait été le résultat sans l'action de grève du mois d'avril 2010 sous la seule impulsion de la CGT ?

**L**a lecture du budget 2011 annonce clairement la poursuite de cette stratégie, qui pourrait se traduire par un effectif fin 2011 sous les 145 000 cheminots.

**L**a CGT le réaffirme, nous sommes face à un véritable plan social qui fait de la SNCF l'entreprise la plus contributrice au chômage de masse, qui touche près de 10 % de la population française, dont majoritairement des jeunes.

**C**ette situation est d'autant plus inacceptable au regard des besoins de transport, de développement du Service Public et de la remise à niveau du réseau ferroviaire.

**L**es cheminots, par la détérioration de leurs conditions de vie et de travail, et les usagers, par la baisse de la qualité du service, en seront les victimes.

**I**l n'est pas inutile de vous rappeler qu'une démarche de concertation, potentiellement conflictuelle, est en cours, et ce de manière unitaire, à moins de 8 semaines des élections professionnelles.

Concernant la réunion de ce jour, force est de constater qu'elle se tient à la veille d'un exercice de notation 2011 particulièrement controversé, suscitant inquiétudes et colère chez les cheminots.

C'est d'ailleurs de ce fait que la Fédération CGT des cheminots a déposé, vendredi 28 janvier dernier, une Demande de Concertation Immédiate sur ce sujet auprès de la Direction de l'Entreprise, afin de porter un certain nombre d'exigences.

Tout d'abord, la CGT déplore et condamne la velléité insidieuse de la Direction d'un report des commissions de notations initialement prévues courant février/mars 2011.

Les restructurations et réorganisations dont les cheminots et la CGT n'étaient pas demandeurs et les élections professionnelles du 24 mars prochain, ne sauraient justifier un report de l'exercice de notations 2011. La CGT vous demande donc son maintien aux dates prévues.

Et ceci d'autant plus que les dispositions statutaires du chapitre 7 et le RH 043 sur les délais de prévenance pour cessation de fonction seraient largement remises en cause par cette décision.

La question du redressement des indemnités hiérarchisées reste posée, car il n'est pas prévu dans l'entreprise de rappel sur les EVS.

En second lieu, la CGT n'accepte pas le cadrage de la Direction contenu dans la note salariale 2011 à l'attention des notateurs.

Aborder le déroulement de carrière sous le seul angle de la maîtrise financière de la masse salariale est particulièrement inacceptable.

De plus, à la lecture de la note salariale, la CGT condamne au-delà de l'objectif assigné, le nombre de « règles et bonnes pratiques » prescrites dans ce document qui ne respectent pas le statut.

Par exemple : « ne pas promouvoir un attaché dans les 3 ans qui suivent sa date de détachement » ou « classer en PR en priorité les agents qui auraient une notation au niveau ou en qualification dans les 2-3 ans à venir » sont des préconisations, des mesures non statutaires, comme celle demandant qu'un agent ne bénéficie pas de notation deux années consécutives.

Par conséquent, la CGT demande instamment que soit retiré officiellement l'ensemble de ces prescriptions.

Enfin, la DCI déposée par la CGT porte l'exigence de réponse de la Direction à des revendications connues, permettant d'améliorer significativement le déroulement de carrière des cheminots :

- Un exercice de notations au 1<sup>e</sup> janvier de chaque année ;
- La création d'une véritable position D2-19 ;
- Ramener la clause d'automatisme à 7 ans pour passer du 1<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup> niveau dans toutes les qualifications et du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> niveau pour les qualifications TB ;

- La réduction de mesures exceptionnelles pour faire face aux conséquences de la suppression de la « retraite couperet » ;
- L'instauration des promotions supplémentaires de manière significative pour abaisser les délais de séjours et de passages ;
- L'attribution de contingents supplémentaires pour les ASCT, afin de régler la situation des agents sur B1 suite au principe de recrutement ATTOP ;
- Instaurer un départ en retraite au minimum à la position E20 pour tous les agents situés sur la qualification E ;
- Porter le contingent de passage annuel entre positions à 30 % et porter le contingent prioritaire à 50 % pour les Maîtrises et Cadres,...

Autant de revendications qui nécessitent une réelle prise en compte par la Direction à l'heure où un climat de défiance ne cesse de s'amplifier, qui conduirait rapidement à une nouvelle séquence conflictuelle dans l'entreprise.

La CGT considère, de manière objective, que la situation du déroulement de carrière des cheminots est en totale contradiction avec le discours de la Direction sur la reconnaissance du travail des agents, surtout lors de la dernière période.

L'entreprise doit prendre, dès aujourd'hui, des dispositions permettant d'améliorer réellement le déroulement de carrière et la reconnaissance des qualifications.

Dans le même temps, et nous aurons l'occasion de le réaffirmer, la Direction doit, lors de la Table Ronde Salaires du 22 février prochain, s'engager dans une revalorisation significative de la valeur du point 100.

Un sérieux contentieux salarial persiste et les moyens existent pour répondre aux légitimes revendications des cheminots.

Monsieur le Directeur, vous l'aurez compris, cette réunion est regardée par les cheminots, elle sera scrutée et analysée et aura indéniablement des conséquences sur le climat social, tant au plan national qu'au plus près dans les établissements et les chantiers.

*Merci de votre attention.*

